



PARACYCLISME

Championnats du Monde

UCI PARACYCLISME sur

Piste

Année 2022

Règles de sélection
Édition 2022

SOMMAIRE.

Page 3	Avant-propos
Pages 4-7	Les Critères généraux
Pages 8-9	Les Critères de Performance
Page 9	Perspectives 2023
Page 10	Echéancier

AVANT-PROPOS

Organisés par l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.), les championnats du Monde UCI de Paracyclisme sur Piste 2022 regroupent des sportives et sportifs de plusieurs nations mondiales par catégories.

Cette nouvelle saison sportive sur Piste est un point d'étape marquant pour les sportives et sportifs qui seront amenés à y prendre part dans une perspective Paris 2024 : le point de départ. Première échéance internationale majeure sur Piste depuis les Jeux Paralympiques de TOKYO 2020 pour certains, première compétition de référence sur cette nouvelle paralympiade pour d'autres mais pour tous une étape clef dans le parcours international les conduisant vers Paris 2024 ou Los Angeles 2028.

Sur ce circuit International UCI, les Mondiaux sur Route 2022 et les Mondiaux sur Piste 2022 sont identifiés par la fédération française handisport comme compétitions de référence 2022 pour les sportifs des Collectifs « Performance ».

Comme pour toute compétition de référence, les sélections s'appuient sur des critères généraux à respecter, des pré requis sportifs et des critères de performance à réaliser pour valider définitivement toute sélection en équipe de France.

La présence de jeunes sportifs Handisport issus des collectifs « Accès à la Performance » sur ces échéances permettra de répondre à des objectifs différents selon les profils des sportifs :

- Obtenir éventuellement une classification internationale pour confirmer la classification nationale déjà attribuée, la classification internationale étant un facteur déterminant dans une carrière internationale, le point de départ de toute performance sur la scène internationale.
- Acquérir une première expérience internationale sur une compétition de référence « Seniors » pour certaines et certains : « apprendre à performer sur un plan international en senior »
- Confirmer des pré dispositions et/ou des premiers résultats obtenus sur un plan national ou international, en visant l'obtention d'une médaille : « apprendre à gagner » puis « s'habituer à gagner ».

Dans le contexte COVID qui a perturbé les saisons sportives 2021 et 2022, selon les cas de figure, le comité de sélection se réservera la possibilité de s'appuyer sur des indicateurs objectifs complémentaires d'aide à la décision, en cas d'absences ou d'insuffisances de compétitions internationales ou nationales.

A noter que l'organisation en France de cette épreuve des championnats du Monde ne remettra pas en cause le niveau de compétitivité et d'exigence de l'équipe de France.

CHEMIN DE SÉLECTION

DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE **HANDISPORT**

La Fédération Française Handisport (F.F. Handisport), par décision du comité directeur du 27 novembre 2020, confie la procédure de sélection de ses sportifs pour les compétitions de référence à une Commission fédérale de sélection.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.) pour cette échéance

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 4 octobre 2020 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :

- Le Vice-Président ou son Représentant
- Le Directeur Technique National ou son Représentant
- Le Manager Haute-Performance des Sports d'Été ou son Représentant

Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral en date du 27 novembre 2020, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs sélectionnés par la F.F. Handisport.

En confiant la sélection à une Commission fédérale de Sélection, la F.F. Handisport poursuit l'objectif que ses représentants Circuit International UCI 2022 soient ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'y obtenir une médaille et de concourir à l'obtention de points déterminants dans la quête aux quotas paralympiques pour l'échéance Paris 2024.

En conséquence, les résultats obtenus aux *compétitions de sélection* ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission fédérale de sélection, qui devra considérer tout événement ou facteur pouvant influencer sur la réussite aux étapes de ce circuit international UCI.

Un relevé des décisions sera établi par compétition.

La Commission fédérale de sélection a enfin pour objet d'étudier l'opportunité de toute demande d'invitation, tout en prenant en compte l'impact sur le développement de la discipline et/ou le potentiel de l'athlète concerné à l'horizon Los Angeles 2028.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA SÉLECTION **HANDISPORT**

A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL

La sélection des sportifs français en vue des Mondiaux Piste UCI 2022 est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par l'UCI et consultables sur le site Internet de l'UCI en suivant le lien :

<https://fr.uci.org/discipline/paracyclisme/24ejug6onGN1Fog4jnlhZK>

Le respect des règles de qualification édictées par l'UCI est un prérequis pour prétendre à la sélection, de sorte qu'il est un préalable nécessaire mais insuffisant à lui seul pour être sélectionné sur les différentes étapes du Circuit International UCI 2022.

B/ PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT

La fédération française Handisport proposera une liste de sportifs en cohérence avec les principes généraux de sélection.

La fédération française handisport se projette sur une équipe de France de Paracyclisme tournée vers la performance dans une dynamique d'équipe, composée d'individualités fortes et de sportifs aux ambitions réalistes et en progression, sur la base de critères spécifiques de sélection consultables ci-après.

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

- Avoir une licence fédérale compétitive à jour et signée par un médecin.
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de l'UCI
- Répondre aux critères internationaux UCI, administratifs et de classification ;
- Etre à jour du suivi médical réglementaire en lien avec la réglementation en vigueur.
- Etre en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants.
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales en provenance du siège fédéral ;
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du Comité d'Organisation.
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) Membre d'un Collectif National.
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions imposés par la commission fédérale de la discipline et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par l'Entraîneur du Collectif « France » et le Directeur de la Performance dans une perspective de succès sur le circuit International UCI : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi et avoir signé la convention d'engagements réciproques F.F. Handisport/Sportif(ve)s membres des Collectifs Nationaux.
- Participer aux championnats de France sauf situation particulière d'un(e) sportif (ve) soumise à l'approbation du DTN.
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée.
- Toute situation particulière d'un(e) athlète par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.



A NOTER

La F.F. Handisport se réserve la possibilité de refuser un ou plusieurs quota(s) dans des catégories dans lesquelles le niveau sportif français apparaît insuffisant par rapport à la concurrence internationale, plus particulièrement sur les compétitions de référence.

A ce titre, la saisine des quotas proposés sera systématiquement discutée eu égard à la capacité des sportif(ve)s français(es) concerné(e)s à disputer les podiums des Mondiaux Piste 2022 dans un maximum de catégories.

LES CRITERES de PERFORMANCE

*Selon les Quotas fixés par l'UCI et par ordre de Priorités sportives

Seront pré sélectionnés celles et ceux qui répondent aux critères suivants :

- Les sportif(ves) du cercle Haute-Performance tel que défini par l'Agence Nationale du Sport ;
- Les sportif(ve)s médaillé(e)s aux Jeux Paralympiques de TOKYO 2020 sur PISTE;
- Les sportif (ve)s médaillé(e)s aux derniers championnats du monde PISTE 2019 ;
- Les sportif (ves) ayant validé un Minima A*ou B* tels que défini ci-après sur les épreuves des Championnats de France Piste 2022

Pour les autres athlètes souhaitant valider une sélection, une session de prise de chronomètres sera organisée du 19 au 23 septembre 2022 sur le vélodrome de ROUBAIX : prendre contact avec L. THIRIONET ou M. JEANNE pour la planification de la prise de performance.

Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères d'aide à la décision, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National sur la base des critères d'aide à la décision suivants :

- Structuration et suivi d'entraînement ;
- Eléments objectifs de Progression sur la saison ;
- Contribuer aux intérêts du Collectif France à échéance Paris 2024.

A NOTER concernant les Prises en charge financière

- Pour les athlètes ayant réalisés les minimas A, une prise en charge totale sera proposée (hôtel, repas, déplacement, staff etc...)
- Pour les athlètes ayant uniquement réalisé les minimas B, seuls les frais d'inscription UCI seront pris en charge. Ils seront accueillis comme le reste du groupe sur le vélodrome avec l'ensemble des services proposés (staff technique, mécanique etc..) mais leur hébergement, déplacement etc.. resteront à leur charge.

Grille des Minimas A et B par Catégorie*

	500/km		Poursuite	
	Minima A	Minima B	Minima A	Minima B
MC1	1'17	1'24	3'55	4'05
MC2	1'14	1'20	3'41	3'50
MC3	1'10	1'16	3'36	3'45
MC4	1'09	1'15	4'49	5'00
MC5	1'06	1'11	4'35	4'46
MB	1'02"500	1'07"5	4'15	4'25
WB	1'10	1'16	3'35	3'44
WC1	55"700	1'100	4'57	5'09
WC2	45"600	49"300	4'34	4'45
WC3	43"200	46"600	4'11	4'21
WC4	39"700	43"100	3'56	4'06
WC5	38"400	41"400	4'02	4'12

PERSPECTIVES SELECTIONS CHAMPIONNATS du MONDE PISTE 2023

Sous réserve de quotas attribués à la Nation, seront pré sélectionnés pour les Mondiaux 2023 à l'issue des championnats du Monde UCI PISTE Paracyclisme 2022, les médaillé(e)s des épreuves individuelles inscrites au Programme des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

A l'issue des Mondiaux PISTE de Paracyclisme UCI 2022, un chemin de sélection sera édité pour expliquer les modalités complémentaires de sélection aux Championnats du Monde 2023.

ECHEANCIER

- Août 2022 : Mise en ligne du Chemin de sélection
- Fin septembre 2022 : Comité de sélection et Publication de la sélection sur le site Internet de la Fédération Française Handisport et sur le site Internet de la Commission Cyclisme Handisport.